

PRÉAMBULE

Dans une politique publique qui a pour ambition d'associer tous les acteurs de l'intégration, les commissions communales suisses-immigrés jouent un rôle particulièrement important. La mise en place d'actions pertinentes, adaptées aux préoccupations de la population et respectant les différents cadres, nécessite un travail d'équilibrisme permanent entre les contraintes fédérales, les objectifs de la politique cantonale, les moyens des institutions communales et les besoins des acteurs du terrain.

Les commissions communales suisses-immigrés ont la particularité et la plus-value de se situer à une place qui leur permet de créer une articulation entre les différents niveaux. Caisse de résonance des besoins de la population, elles sont aussi enceintes d'impulsion et d'ancrage d'une politique d'intégration. Réunissant en leur sein des participants très différents, élus politiques, représentants d'associations et de communautés migrantes, ces commissions peuvent ainsi mener des réflexions qui allient concertation, vision pluridimensionnelle, et synergies communes.

A ce jour, 22 commissions ont été créées dans le canton de Vaud. Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) soutient ces partenaires précieux, avec le choix de ne pas s'y substituer mais au contraire de les consolider et de les multiplier, afin d'en faire de véritables acteurs d'une politique d'intégration basée sur la cohésion sociale.



Amina Benkais-Benbrahim,
déléguée cantonale à l'intégration

QU'EST-CE QU'UNE COMMISSION COMMUNALE SUISSES- IMMIGRÉS (CCSI) ?

- › La CCSI constitue un lieu d'échanges, de dialogue et d'informations entre les personnes étrangères, suisses et les autorités.
- › Les trois principaux domaines d'actions sont la communication, le conseil et le développement d'activités visant à favoriser la cohabitation sociale.

BON À SAVOIR

La CCSI encourage la compréhension mutuelle, informe l'administration sur la situation des étrangers résidant dans la commune. Elle facilite les relations administratives avec ces derniers.

**Le but est
d'améliorer la
communication
entre les personnes
étrangères, suisses
et les autorités.**

QUELS SONT LES RÔLES ET OBJECTIFS POSSIBLES D'UNE CCSI ?

- **PROMOUVOIR** l'intégration réciproque.
- **INFORMER** et **SENSIBILISER** l'administration.
- **METTRE EN RÉSEAU** les différents acteurs.
- **CONTRIBUER** à l'élaboration et à la réalisation de la politique d'intégration communale.
- **DÉVELOPPER, RÉALISER ET COORDONNER** des projets d'intégration.
- **SE PRONONCER, À TITRE CONSULTATIF** sur les projets communaux relatifs à l'intégration et à la prévention du racisme.
- **FAVORISER** l'accueil des nouveaux habitants.
- **TRANSMETTRE LES BESOINS ET PRÉOCCUPATIONS** de la population.
- **PROPOSER** aux autorités communales des solutions adéquates aux problèmes spécifiques des résidents étrangers et de leurs familles du fait de leur insertion dans la population locale.

POURQUOI CRÉER UNE CCSI DANS VOTRE COMMUNE ?

- **SOUTENIR** le répondant à l'intégration, la commune et son administration dans leurs actions en faveur de l'intégration des étrangers (par exemple, lors de l'élaboration d'un projet).
- **IMPLIQUER** les associations de migrants dans la vie communale en les faisant participer à l'organisation d'un projet.
- **FAVORISER** le dialogue entre les différents acteurs (autorités publiques, associations communautaires ou multiculturelles, sociétés locales, établissements scolaires, administration communale, etc.).
- Travailler à une **MEILLEURE COHÉSION SOCIALE** dans la commune.
- **LIEU DE RENCONTRE**, de dialogue et d'informations.

BON À SAVOIR

La CCSI est consultative mais elle peut également mettre sur pied des projets d'intégration avec l'appui de la municipalité.

QUELLES SONT LES ÉTAPES USUELLES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CCSI?

1. VOLONTÉ POLITIQUE, elle peut découler soit:

- › D'une motion.
- › D'une interpellation du conseil communal.
- › De la remise d'une pétition.
- › De l'intérêt d'une partie des municipaux.

2. RÉDACTION DES STATUTS

- › Un groupe de travail restreint peut réfléchir aux statuts de la future commission.

3. NOMMER LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES

- › Un des municipaux assume la présidence.
- › 2-3 membres sont de partis politiques différents.
- › 2-3 membres représentent les communautés étrangères et/ou des associations.
- › 2-3 employés communaux ou personnes intéressées par la thématique.

4. DÉFINIR UNE LIGNE BUDGÉTAIRE

- › Coordonner le rôle de la commission et ses activités.

5. DÉTERMINER LA FRÉQUENCE DES RENCONTRES

- › 3-4 réunions par année et des séances de groupe de travail.

BON À SAVOIR

La plupart des CCSI sont composées de 10 à 15 membres. Pour sa création, le BCI peut mettre à disposition des exemples de statuts.

QUEL EST RÔLE DU BCI DANS LA CRÉATION D'UNE CCSI?

- **AIDER** à la conception d'une CCSI (composition et rédaction des statuts).
- **ENCOURAGER** les acteurs concernés (prise de contacts).
- **TRANSMETTRE LES INFORMATIONS** nationales et cantonales en lien avec l'intégration et présenter les initiatives des autres communes.
- **PARTICIPER** activement aux séances de la CCSI (possibilité d'être nommé comme membre selon les besoins de la commission).
- **SOUTENIR ET ACCOMPAGNER** la mise en place de projets.
- **COORDONNER ET METTRE EN RÉSEAU** les commissions consultatives communales par le biais de la Chambre cantonale consultative des immigrés.

BON À SAVOIR

De nombreuses adresses d'associations actives dans le domaine de l'intégration figurent dans un annuaire, disponible à l'adresse: www.vd.ch/integration

EXEMPLE D'ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES CCSI VAUDOISES

1. SÉANCES D'INFORMATION

- Ateliers, rencontres et cours « Intégration-citoyenneté » à Prilly.

2. DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL

- Dossier d'accueil en plusieurs langues à Montreux.
- Traduction de la brochure d'accueil communale à Avenches.
- Brochure « Bienvenue » de la commune d'Aigle traduite en plusieurs langues.

3. PARTICIPATION À LA POLITIQUE D'INTÉGRATION

- Développement de projets dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC).

BON À SAVOIR

Il existe un catalogue en ligne des projets d'intégration et de prévention du racisme disponible sur le site du BCI.

www.vd.ch/integration

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Les responsables des antennes régionales sont à votre disposition pour tout complément d'informations.

> LA CÔTE

M. Migjen KAJTAZI

Rue des marchandises 17 | CP 1395
1260 Nyon

Tél. 022 363 82 85
Mobile 079 303 28 23
Courriel migjen.kajtazi@vd.ch

> OUEST LAUSANNOIS

M. Migjen KAJTAZI

Rue de Lausanne 25 | CP 141
1020 Renens

Tél. 021 632 77 88
Mobile 079 303 28 23
Courriel migjen.kajtazi@vd.ch

> JURA - NORD VAUDOIS, GROS-DE-VAUD, BROYE - VULLY Mme Kanga ZILI

Espace Traits d'Union | Rue du Collège 4
1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 426 18 22
Mobile 079 101 27 67
Courriel kanga.zili@vd.ch

> EST LAUSANNOIS, RIVIERA, LAVAUX-ORON Mme Céline EXQUIS

Rue du Simplon 14
1800 Vevey

Tél. 021 925 51 86
Mobile 079 941 07 89
Courriel celine.exquis@vd.ch

> AIGLE, LE PAYS D'ENHAUT Mme Sarah LAROCHE-NEJI

c/o Centre social régional de Bex
Av. de la Gare 14 | CP 61 | 1880 Bex

Tél. 024 557 27 27
Mobile 079 303 28 10
Courriel sarah.laroche-neji@vd.ch

> BUREAU LAUSANNOIS POUR LES IMMIGRÉS (BLI)

Ville de Lausanne - Service administratif
et de l'intégration | Place de la Riponne 10
CP 5354 | 1002 Lausanne

Tél. 021 315 72 45
Courriel bli@lausanne.ch



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme (BCI)**

Rue du Valentin 10 | 1014 Lausanne

Tél. 021 316 49 59

info.integration@vd.ch | www.vd.ch/integration

© édition 2015